



HUMUSATION France

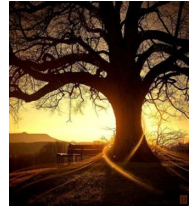
2 route de Picharou - 24430 COURSAC



associationhumusationfrance@gmail.com

Tél : 06.63.07.24.84 -  humusationfrance.org

N° SIRET : 909 500 456 00019 – APE : 94.99Z



Réduire l'impact écologique de nos pratiques funéraires ? Une solution... légaliser l'humusation !

L'association **HUMUSATION France** part du constat que nos pratiques funéraires sont considérablement polluantes !

L'état de notre planète mérite toute notre attention. La légalisation de l'humusation serait une mesure concrète pour réduire notre impact environnemental.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'humusation ?

Ce concept encore trop méconnu est un néologisme qui désigne la transformation naturelle de la matière organique issue du corps des défunts en humus (terre saine et fertile). C'est le modèle de la vie de la forêt qui permet de participer au cycle du vivant.

Un sujet sensible

La mort reste un sujet tabou, mais les désastres écologiques à l'échelle de la planète et le dérèglement climatique ne cessent de nous rappeler instamment que tout est à revoir dans nos habitudes, y compris funéraires ! La façon de disposer du corps des défunts devient donc un véritable enjeu écologique essentiel pour la santé de tous et de notre planète.

Un mode de sépulture d'avenir

Nombre d'élus locaux sont régulièrement confrontés aux problèmes générés par les cimetières et les crématoriums.

L'humusation propose une alternative écologique à l'inhumation et à la crémation, permettant de préserver nos ressources énergétiques et notre biosphère (sols, nappes phréatiques, atmosphère) pour les générations futures.

Elle offre un choix éthique, responsable, riche de sens pour chaque citoyen qui désire rester cohérent avec ses valeurs écologiques, même après sa mort.

Les objectifs de HUMUSATION France

- Faire légaliser l'humusation en France
- Informer le grand public et les acteurs politiques (élus locaux, régionaux et parlementaires)
- Sensibiliser les acteurs économiques
- Démontrer scientifiquement ses atouts



Avantages de l'humusation

Par rapport à l'inhumation, elle ne nécessite :

- ni cercueil, ni caveau, ni pierre tombale
- ni frais de concession
- ni entretien de la tombe pour les proches
- ni soins de conservation (thanatopraxie)



Par rapport à la crémation, elle évite de :

- consommer des énergies fossiles polluantes nécessaires en grandes quantités pour réaliser une crémation
- rejeter des composants toxiques (atmosphère et égouts)
- louer un colombarium

Ça m'intéresse ... que puis-je faire ?

- En parler autour de vous (famille, proches, amis)
- Vous rendre sur notre site humusationfrance.org
- Contacter **HUMUSATION France**
- Adhérer à notre association (via HelloAsso ou bulletin d'adhésion téléchargeable à partir de notre site)
- Signer la pétition « [Impact écologique de nos pratiques funéraires : légalisons l'humusation !](#) » sur les sites de MesOpinions.com, du Sénat et de l'Assemblée Nationale (les liens se trouvent sur notre site)
- Consulter notre page Facebook : <https://www.facebook.com/AssoHumusationFrance/>
- Ecrire aux parlementaires de votre département
- Remplir l'**acte de dernière volonté** et même si vous souhaitez vous engager plus loin, le **formulaire de don du corps à l'humusation** (tous deux téléchargeables sur notre site)